



LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

ABCYSS FORMATION
EXPERT SÉCURITÉ HAUTEUR & SECOURS

ABCYSS FORMATION, organisme de formation spécialisé dans la sécurité du travail en hauteur, est enregistré auprès de la préfecture Rhône Alpes sous le N° 82380375038.

Nous vous souhaitons la bienvenue, et sommes très heureux de vous recevoir et vous remercions pour la confiance ainsi témoignée ;

Vous trouverez ci-après dans ce livret toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement de la session de formation que vous allez suivre.

Nous ferons tout pour que la formation suivie se déroule dans les meilleures conditions possibles et restons à votre disposition en cas de besoin.

Excellente formation

TABLE DES MATIERES

❖ Présentation de la société	3
❖ Nos activités de formation	3
❖ Notre démarche qualité	4
❖ Nos infrastructures et moyens	5/6
❖ Trombinoscope	7
❖ Situation géographique	8
❖ Accès / Hébergement	9
❖ Règlement intérieur et annexe covid	10

Présentation de la société

La société Abcyss Formation, est active depuis 10 ans dans le domaine des services liés à la sécurité en hauteur et du secours dans le monde du travail.

Nous proposons les 4 activités complémentaires suivantes :

- Formation hauteur, évacuation, secours & montagne
- Contrôle annuel des EPI et systèmes antichute
- Audit et conseil dans le domaine des risques de chute de hauteur
- Vente d'EPI contre les chutes de hauteur

Notre Objectif : vous accompagner dans votre démarche de prévention liée aux risques de chute de hauteur, afin de réduire et éliminer tout risque de chute.

Nos activités de formation

Les sessions de formations sont de durées variables selon les modules et objectifs à atteindre.

Nous vous proposerons des sessions adaptées à vos besoins dans les domaines suivants :

- Formation générale liée au port du harnais (Echelle, Ligne de vie, cuve, terrasse...)
- Formation plus spécifique travail en hauteur sur Pylône, Eolienne, poteau, caténaire, HTB...
- Formation déplacement et utilisation de corde
- Formation évacuation personnes suspendue
- Formation évacuation de remontées mécanique
- Formation à la vérification annuelle des EPI
- Formation déplacement Montagne été, hiver
- Formation SST, MAC SST & SST SMS (secours en milieu souterrain)

Notre démarche qualité/sécurité

Soucieux de préserver la santé et la sécurité des personnes et de protéger l'environnement, nous avons choisi de développer au sein de notre entreprise une démarche de progrès.

Chaque collaborateur doit remplir au mieux sa mission, dans un souci de respect des attentes des clients et de la réglementation.

Notre professionnalisme est le résultat du partage de valeurs communes, comme le respect de la personne, l'esprit d'équipe et la recherche de la performance.

L'amélioration des conditions de travail et de sécurité se situe au centre de nos préoccupations.

Notre politique SSE (Santé Sécurité Environnement) se doit de conforter notre principal objectif : prévenir tout accident du personnel. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, en mettant en œuvre des actions spécifiques propres, et en développant et encourageant la motivation de chacun.



Notre volonté permanente est la satisfaction de nos clients, la fidélité de ces derniers est le gage de leur satisfaction, néanmoins cette démarche doit être mieux encadrée.

Depuis le 1^{er} janvier 2017,

Le **Datadock** nous a permis de nous structurer afin de répondre aux 6 critères qualité définis par la Loi, nous engageant ainsi dans une démarche d'amélioration continue.

Aujourd'hui, la certification RNQ Qualiopi, nous permet de passer au stade supérieur et de vous justifier d'un processus de mise en œuvre de nos actions de formation d'un niveau de qualité au minimum équivalent aux exigences du référentiel.

En dehors de l'obligation légale permettant de bénéficier de fonds publics ou mutualisés, nous avons la volonté de vous apporter le meilleur service.

Cette certification nous permet de poursuivre cette démarche d'amélioration continue démarrée en 2017, et ainsi accroître la qualité de nos prestations.

Nos infrastructures et moyens

Le siège de l'entreprise est situé à DOMENE (38), nous disposons de nos propres infrastructures pour pouvoir dispenser les formations dans nos locaux.

Salle de formation :

- Ecran de projection
- Paperboard
- Tableau blanc aimanté
- Siege
- Table
- Vidéo projecteur
- Matériel de présentation lié au travail en hauteur
- Espace conviviale
 - Machine à café
- Vestiaire homme et femme/handicapé
- Toilette homme et femme/handicapé
- Douche

Equipement et matériel à disposition :

- Echelle verticale avec système antichute
- Passerelle «poutre» pour déplacement horizontal en hauteur
- Ligne de vie horizontale conforme sur le mur
- Déplacement verticale sur échelle de corde
- Cordes pour déplacement en suspension ou en appui tendu
- Structure pour évacuation de personne suspendue

- kit de matériel travail en hauteur
- Echafaudage de pied et roulant
- Echelle bi plan
- ARI
- Dispositif d'évacuation Safescape
- Tripode
- Matériel pour formation SST et SST SMS

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à toutes personnes. Des prérequis définis dans les programmes sont requis selon le type de prestation dispensé.

Pour ce qui concerne les formations pratiques liées au travail en hauteur, au déplacement montagne et à l'évacuation, une aptitude médicale favorable est exigée. De plus pour toute formation relative aux déplacements en hauteur, l'absence de vertige est indispensable.

Pour le reste nos actions de formation sont accessible à toute personne à mobilité réduite, déficience visuelle, auditive ou mentale.

Nous restons à votre écoute pour toute demande particulière.



Déroulé pédagogique

Dans le cadre des formations liées à la sécurité du travail exposant des personnes à des risques de chute de hauteur, nous tenons à préciser :

Nos formations sont spécifiques et adaptées aux contraintes particulières de chacun de nos clients. Ainsi, nous adaptons nos contenus pédagogiques et durée de formation en fonction des objectifs attendus, du type de public, du niveau de connaissance et de compétence, et de l'environnement dans lequel seront réalisées les prestations.

Chaque besoin, chaque site et chaque demande est particulière.

Nous nous adaptons et définissons en fonction de vos besoins et objectifs à atteindre, le contenu le plus adapté.

Les formations travail en hauteur se dérouleront sur les infrastructures sur lesquelles les stagiaires sont amenées à intervenir habituellement, de manière à répondre à l'obligation de formation qui consiste à former le personnel au port des EPI au poste de travail.

Trombinoscope



Luc TASSET Formateur et responsable qualité
Associé et président,



Jean-François BIDAUT Formateur / commercial et responsable pédagogique
Associé et directeur
25 années d'expérience au service de la verticalité et la prévention des chutes de hauteur



Laurane MAZADE Assistante Administrative
Laurane saura, de par son sens du service et de l'accueil, vous accueillir et répondre à vos demandes avec la joie qui la caractérise.



Stéphane ROBERT Formateur et responsable des EPI
Spéléologue confirmé, notamment dans le domaine du secours, Pompier volontaire, Stéphane a aussi un bagage de formateur SST et forme depuis plus de 10 ans des personnes évoluant en hauteur

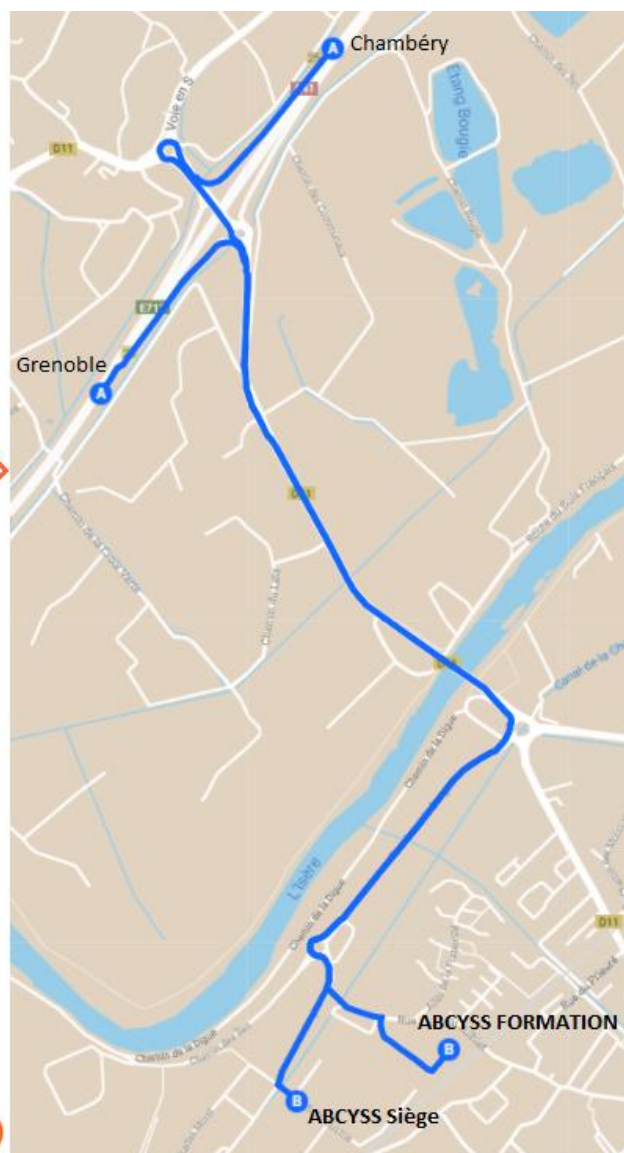


Thomas SZPYTMA Formateur / commercial secteur Nord et IDF
De formation HSE, Thomas à évoluer 5 ans dans l'éolien avant de nous rejoindre

Situation géographique



ABCYSS & ABCYSS FORMATION
4, rue de l'Industrie
38420 Domène
FRANCE
T.: 04 76 08 56 88
www.abcyss.fr



Accès

Venant de Grenoble, suivre l'A41 direction Chambéry, prendre la sortie 25.

Rester sur votre droite et suivre la direction DOMÈNE, Le VERSOUD. Au premier rond-point après avoir enjambé l'Isère, prendre la première sortie à droite. Au second rond-point prendre la deuxième sortie. 100 mètres après prenez la première à gauche, passez deux chicanes et à la fin de cette seconde chicane prenez sur la droite, la rue des Violettes, poursuivez cette rue jusqu'au bout et vous arrivez sur le centre de formation ABCYSS FORMATION

Venant de Chambéry, prendre la sortie 25 Montbonnot, au rond-point prenez la troisième sortie pour revenir sur vos pas, traversez l'autoroute et au second rond-point prenez la deuxième sortie direction Domène rond-point prendre à gauche Au premier rond-point après avoir enjambé l'Isère, prendre la première sortie à droite. Au second rond-point prendre la deuxième sortie. 100 mètres après prenez la première à gauche, passez deux chicanes et à la fin de cette seconde chicane prenez sur la droite, la rue des Violettes, poursuivez cette rue jusqu'au bout et vous arrivez sur le centre de formation ABCYSS FORMATION

Accès en train : La gare de Grenoble est à 20 minutes de nos locaux.

Accès en avion depuis l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry :

Prendre la navette OUIBUS, FLIXBUS.... Lyon-Grenoble Gare (accessible depuis le Terminal 1 Hall A) – 9.90 euros

En voiture : rejoindre l'A43 direction Turin-Milan, sur 26 km puis l'A48 direction Valence, Grenoble sur 51 km. Continuez sur l'A480, puis la N87 direction Chambéry, et suivez l'A41 sur 8 km direction Turin-Milan. Sortez à la sortie 25 Montbonnot, au rond-point prenez la troisième sortie pour revenir sur vos pas, traversez l'autoroute et au second rond-point prenez la deuxième sortie direction Domène rond-point prendre à gauche Au premier rond-point après avoir enjambé l'Isère, prendre la première sortie à droite. Au second rond-point prendre la deuxième sortie. 100 mètres après prenez la première à gauche, passez deux chicanes et à la fin de cette seconde chicane prenez sur la droite, la rue des Violettes, poursuivez cette rue jusqu'au bout et vous arrivez sur le centre de formation ABCYSS FORMATION

Hébergement

❖ **Appart'City Grenoble Meylan - Appart Hôtel**

Résidence de tourisme 2 étoiles

21/23 Allée des Frênes, 38240 Meylan • 04 76 25 13 99

❖ **Appart'City Confort Grenoble Inovalée - Appart Hôtel**

Résidence de tourisme 3 étoiles

75 Rue Blaise Pascal, 38330 Montbonnot-Saint-Martin • 04 76 15 13 50

❖ **Comfort Hotel Grenoble Meylan**

12 Chemin Du Vieux Chêne Zirst, 38240 Meylan • 04 76 90 76 90

Règlement intérieur stagiaires

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Il a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie durant le stage de formation dans l'intérêt de tous.

1 - Horaires

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de stage fixés par le centre de formation et portés à leur connaissance soit par une convocation, soit par leur employeur, après accord avec **ABCYSS FORMATION**.

Il est défini une pause d'1/4 d'heure le matin et d'1/4 d'heure l'après-midi.

2 - Absences et retards

Pour justifier de l'assiduité des stagiaires, une feuille de présence devra être signée par chacun, pour chaque demi-journée. En cas d'absence, le stagiaire devra avertir le formateur, le secrétariat de l'organisme ou son entreprise qui préviendra l'organisme. Il en est de même en cas de retard.

3 - Hygiène et sécurité

3.1 Sauvegarde des personnes

Chaque stagiaire est personnellement responsable de sa propre application des règles d'hygiène et de sécurité. Il lui appartient de respecter le règlement intérieur en vigueur, ainsi que la réglementation applicable dans le lieu de formation et de porter les EPI nécessaires.

3.2 Sauvegarde des biens et locaux

Les installations, outils, machines, protections et tous systèmes doivent demeurer dans un état identique à celui du début de la formation. Chaque stagiaire est personnellement responsable du matériel qu'il utilise. La perte ou la détérioration des matériels utilisés peut être considérée comme une faute et devra être portée à la connaissance de la direction qui prendra les mesures nécessaires.

3.3 Accident - Incendie

Toute anomalie, accident ou feu doit être signalé au formateur, au secrétariat ou à la direction du lieu de la formation. Les dispositifs d'alerte et de sécurité contre l'incendie sont portés à la connaissance de tous les stagiaires, soit par l'entreprise, soit par le formateur, en début de session. Les consignes d'incendie et un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

En cas d'accident, Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en

revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

3.4 Vol

Le formateur ne peut être tenu pour responsable de vols éventuels, les stagiaires restent responsables de leurs effets.

3.5 Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

4 - Utilisation des infrastructures

Les infrastructures ne doivent être utilisées qu'en présence d'un formateur.

Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalée au formateur qui a en charge la formation suivie.

5 - Discipline interne

5.1 Tenue

Les stagiaires sont tenus de se présenter en formation dans une tenue décente, et d'avoir un comportement correct à l'égard de toutes les personnes présentes dans les locaux.

5.2 Fumeurs

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de dispensation des formations.

5.3 Boissons alcoolisées

L'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite en formation.

5.4 Parking

Les véhicules des stagiaires doivent impérativement être garés dans le respect des stationnements indiqués.

5.5 Téléphone

Seules les communications urgentes et importantes pourront être transmises aux stagiaires. Les téléphones cellulaires devront être éteints pendant les heures de formation.

6 - Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement d'un stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement, ou toute perturbation volontaire et importante de la session, sera sanctionné selon la gravité par :

- un avertissement oral par le formateur,
- une exclusion de la session de formation, avec information à son employeur.

7 - Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1^{er} janvier 2017.

La direction d'Abcyss Formation

Annexe règlement Intérieur – COVID 19 ABCYSS FORMATION

La santé et la sécurité de nos stagiaires est notre priorité absolue. Compte tenu de la propagation du coronavirus (Covid-19), ABCYSS Formation a mis en place un dispositif dont l'objectif est de définir toutes les mesures nécessaires à appliquer pour la protection de nos stagiaires, de nos formateurs, de nos fournisseurs et de nos collaborateurs. Celles-ci pourront faire l'objet de modification au regard des évolutions réglementaires éventuelles à venir.

RAPPEL DES REGLES D'HYGIENE

Les règles d'hygiène suivantes sont jugées essentielles par les autorités sanitaires pour éviter toute propagation du virus et préserver la santé de nos stagiaires et de nos collaborateurs. Ces mesures sont rappelées pendant nos formations très régulièrement.

- Porter un masque
- Respecter la distanciation sociale d'au moins 1 mètre entre chaque individu
- Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydro alcoolique, Mise à disposition de gel hydro alcoolique dans l'ensemble des locaux
- Se laver les mains notamment après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes.
- Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique. Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture, de cigarettes.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer la main, et sans embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle après utilisation.
- Si vous présentez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au COVID-19 : Informer l'accueil, porter un masque, regagner votre domicile, éviter les contacts, et appeler votre médecin. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires, ne pas hésiter à appeler le SAMU Centre 15.
- Porter un masque dans toutes les parties communes de l'immeuble (hall, accueil, ascenseurs, tout espace commun)
- Respecter le nombre de personnes autorisé dans les espaces de pauses
- Aérer régulièrement la salle de formation en laissant la porte ouverte pendant les pauses et les déjeuners. Vous pourrez laisser vos affaires personnelles dans la salle.
- Respecter les distances.
- Respecter le nombre de personnes autorisé dans les toilettes.
- Les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés.
- Si vous devez manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, l'apprenant et le formateur doivent se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- Se laver les mains avec le gel hydroalcoolique avant et après avoir signé la feuille d'émargement.
- Affichage des consignes sanitaires à l'accueil et dans les salles de formation.

Le non-respect des consignes sanitaires pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire, à savoir une exclusion de la formation.

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 12 mai 2020.

La direction d'Abcyss Formation

ABCYSS FORMATION

Siège : 4 Rue de l'Industrie 38420 DOMENE

Espace formation : Rue des Violettes 38420 DOMENE

Tel : 04 76 08 56 88

formation@abcyss.fr

www.abcyss.fr